

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue



 21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
 819 629-2829 / 1 855 622-6728
 mrct@mrctemiscamingue.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO. 255-04-2026 INTITULÉ RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX PRIVÉS

Prenez avis que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, lors d'une séance tenue le 15 avril 2026, a adopté le règlement 255-04-2026 intitulé *Règlement sur le programme de préservation et de restauration des bâtiments patrimoniaux privés*.

Le règlement n° 255-04-2026 entrera en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter et obtenir copie de ce règlement durant les heures de bureau (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30) ou sur notre site Internet de la MRCT.

Donné à Ville-Marie, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ce 20^e jour du mois d'avril 2026.

Me Sami Bdiri
Greffier-trésorier adjoint
MRC de Témiscamingue

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de régionale de Témiscamingue, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat, conformément à la loi, en affichant au bureau de la MRC et en publiant une copie sur le site internet de la MRC

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Ville-Marie, ce 20 avril 2026.



Me Sami Bdiri
Greffier-trésorier adjoint